

# QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

Quels  
enjeux  
sur la région  
Bourgogne-  
Franche-Comté ?



# Le mot du préfet

---



Des actions sont conduites depuis plusieurs années pour réduire la pollution de la ressource en eau. Néanmoins, sa qualité continue de se dégrader.

Le dérèglement climatique renforce ce phénomène de dégradation. Il est ainsi dorénavant nécessaire de redoubler nos efforts pour être au rendez-vous.

Face à ces enjeux, le plan eau annoncé par le Président de la République en mars 2023, traduction concrète du chantier de planification écologique national, consacre plusieurs actions à la reconquête et à la protection de la qualité de la ressource en eau.

Sur la région Bourgogne-Franche-Comté, la déclinaison de ce plan conduit à nous mobiliser encore davantage sur les 2 grands défis que sont : la préservation et la restauration des milieux aquatiques ainsi que la réduction des pollutions diffuses agricoles.

L'artificialisation des cours d'eau et des sols, en secteur rural comme en secteur urbain, entraîne une modification du cycle de l'eau, qui n'est pas sans conséquences sur leurs fonctionnalités. C'est en protégeant certains milieux remarquables, comme les zones humides, dans les documents d'urbanisme ou par des acquisitions foncières, et par des actions de restauration que nous réussirons à rétablir et préserver leur rôle majeur.

Malgré de nombreuses années d'action pour réduire la pollution diffuse d'origine agricole, la tendance reste à la dégradation : hausse de la concentration en pesticide pour 40% des captages prioritaires, augmentation de 30 % du nombre de communes en zones vulnérables aux nitrates entre 2017 et 2021.

L'État et ses opérateurs se mobiliseront pour un accompagnement fort de la profession agricole dans son évolution vers des pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement qui garantissent la souveraineté alimentaire.

A contrario, la politique incitative de mise en conformité du traitement des Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) a porté ses fruits et une forte réduction de la pollution organique dans les cours d'eau est observée. Le transfert de la compétence eau et assainissement aux Établissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) reste cependant un facteur clé pour finaliser les mises en conformité, notamment en secteur très rural.

Le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie est un enjeu plus récent vis-à-vis des micropolluants. Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), par exemple, dont la contamination vient majoritairement du ruissellement urbain, sont très présents dans les eaux superficielles et dans les rejets de stations de traitement des eaux usées.

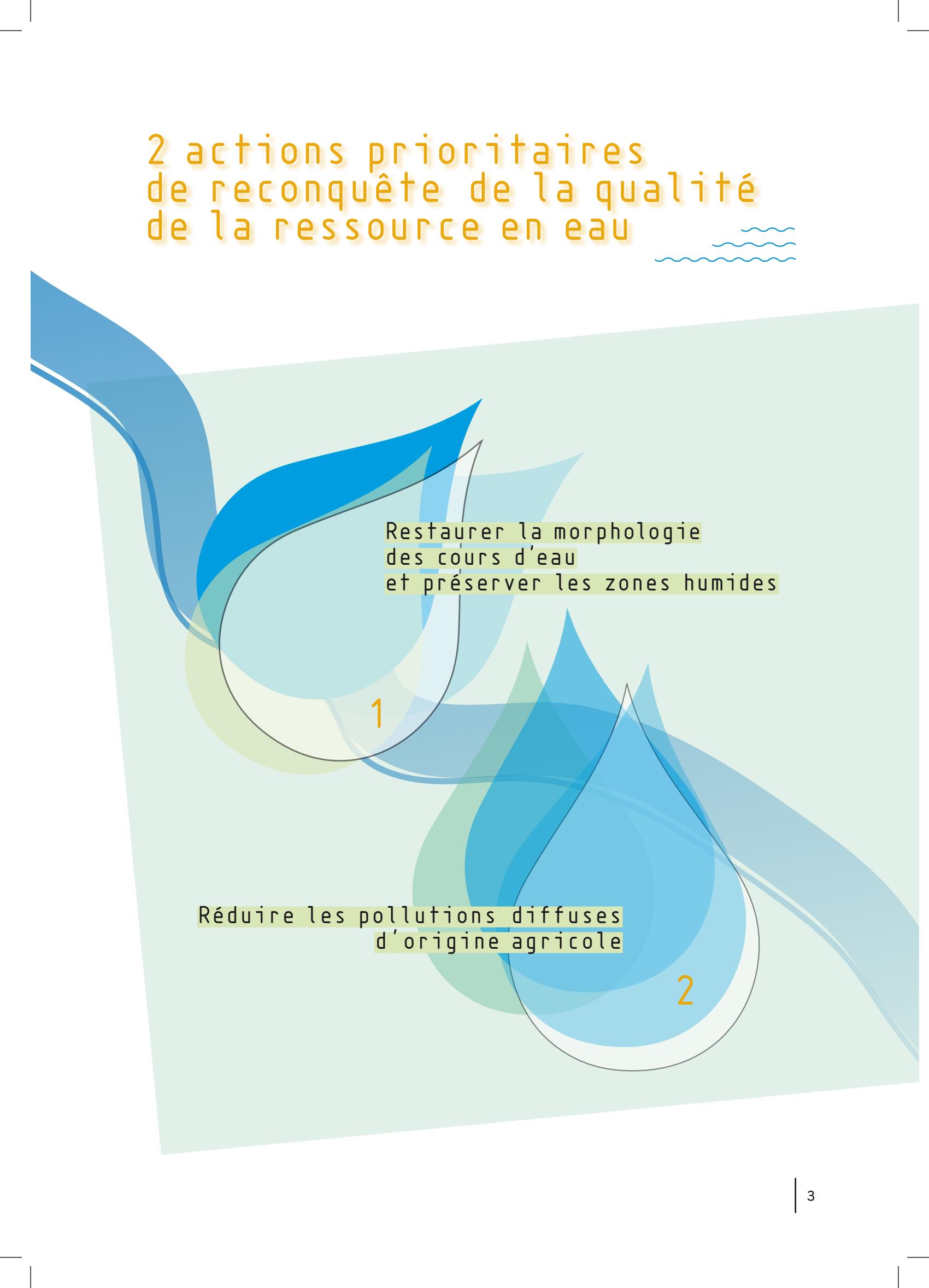
D'autres substances, comme les métaux, sont aussi encore beaucoup rejetées et des actions individuelles dans certains sites industriels, tout comme des actions de filières sont nécessaires.

Face à ces constats, l'État et ses opérateurs sont au rendez-vous et sont pleinement mobilisés aux côtés des territoires et des porteurs de projets.

**Le préfet de région  
Franck ROBINE**

---

## 2 actions prioritaires de reconquête de la qualité de la ressource en eau



Restaurer la morphologie  
des cours d'eau  
et préserver les zones humides

1

Réduire les pollutions diffuses  
d'origine agricole

2

# Contexte régional : une ressource fragile soumise à de nombreuses pressions



La région Bourgogne-Franche-Comté est en tête de trois bassins hydrographiques, Rhône-Méditerranée pour 52 % du territoire régional, Seine-Normandie pour 27 % et Loire-Bretagne pour 21 %. Cette situation lui confère une forte sensibilité car les têtes de bassin versant sont riches en milieux fragiles (petits cours d'eau, mares, zones humides...) essentiels au bon fonctionnement du cycle de l'eau.

La présence de karst sur une grande partie de la région rend également la ressource en eau très vulnérable aux pressions anthropiques (bassins d'alimentation très étendus avec souvent des sols peu épais voire inexistant favorisant la contamination des eaux souterraines).

Enfin, sur certains territoires fragiles sur le plan quantitatif (cf. stratégie régionale sur la gestion quantitative de novembre 2022), la baisse des débits observée depuis quelques années accentue les problèmes de qualité. En effet, une pression de pollution acceptée par un milieu peut ne plus l'être lorsque le débit de ce milieu baisse entraînant une baisse de la capacité de dilution et d'autoépuration. En complément, le lessivage des polluants après une période de sécheresse longue est à l'origine de pollutions brutales des milieux. Le changement climatique induit également une dérive thermique particulièrement marquée en montagne qui fait sortir certains tronçons de rivière de la zone favorable aux salmonidés (température < 18 °C) et accélère le cycle de la minéralisation (déstockage de carbone). Aussi, il est important d'adapter les réflexions aux prévisions sur le dérèglement climatique.

De nombreuses pressions existent sur le territoire.

La région Bourgogne-Franche-Comté est une région rurale qui compte quelques pôles urbains (Dijon, Besançon, pôle métropolitain Belfort/Montbéliard, zone frontalière du Haut-Doubs...). Cela se traduit par une pression de pollution domestique sur l'ensemble du territoire à la fois ponctuelle avec quelques grosses STEU et dispersée avec de nombreuses STEU de plus petites



tailles. La forte imperméabilisation des pôles urbains, en perturbant le cycle urbain de l'eau, entraîne également des problèmes de qualité et de quantité de la ressource en eau (moins de recharge de nappes, saturation des systèmes d'assainissement, débordements et inondations...).

C'est également une région agricole avec des zones de grandes cultures (Yonne, Côte-d'Or, Pays Graylois en Haute-Saône), de viticulture (Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Yonne et Jura) et de zones fromagères comté-morbier à l'origine de pollutions diffuses. On observe également depuis quelques années une diminution de l'élevage extensif, moins impactant sur la ressource en eau, au profit de cultures plus intensives.

La région Bourgogne-Franche-Comté est aussi une région industrielle avec quelques gros sites emblématiques (Plateforme de Tavaux, Stellantis...) mais aussi certains secteurs de concentration d'artisanat, PME et TPE (Horlogerie microtechnique du Haut-Doubs et Haut-Jura, agro-alimentaire...). Enfin, l'artificialisation des cours d'eau, qui sont depuis toujours aménagés pour les usages de l'homme (navigation, production d'énergie...), a contribué à l'affaiblissement des services rendus par les cours d'eau (recharge de nappes, auto-épuration, prévention contre les crues, circulation des espèces aquatiques...).

## Quelle qualité de la ressource en eau en Bourgogne-Franche-Comté ?

### 1\_EAUX SUPERFICIELLES

En Bourgogne-Franche-Comté, seulement **28 %** des eaux superficielles sont en bon à très bon état écologique. Cette situation est moins favorable qu'en France où 44 % des eaux de surface sont en bon à très bon état et aucune amélioration significative n'est constatée depuis le cycle précédent de la directive cadre sur l'eau.

Le déclassement de l'état écologique des eaux est majoritairement dû au mauvais état morphologique des cours d'eau.

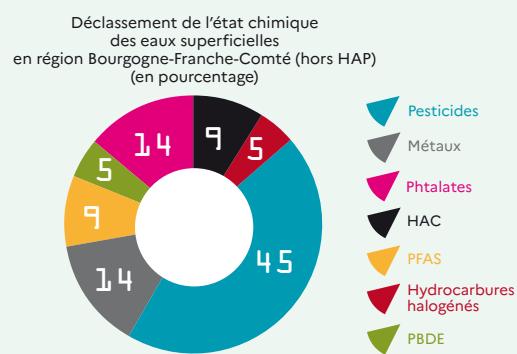


## 2\_EAUX SOUTERRAINES

Pour l'état chimique, 70 % des eaux superficielles sont en bon état. Cette situation est très nettement plus favorable qu'en France où 44 % des eaux de surface sont en bon état.

On observe une pollution quasi systématique par les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) qui sont des substances issues de la combustion des énergies fossiles et du bois et dont l'origine de la pollution est essentiellement atmosphérique. Ainsi, en complément d'actions sur le ruissellement pluvial urbain, des actions sur les transports et la pollution de l'air sont nécessaires.

L'analyse des substances qui déclassent l'état chimique en faisant abstraction des HAP confirme une **pollution majoritaire par les pesticides**, puis par les métaux et les phthalates (composés utilisés pour rendre les plastiques plus souples).



Des captages d'eau potable - Côte viticole (21)



En région Bourgogne-Franche-Comté, 70 % des eaux souterraines sont en bon état chimique. Cette situation est proche de la situation observée en France où 71 % des eaux souterraines sont en bon état.

**Les déclassements sont principalement dus à des pollutions par les pesticides et les nitrates.** Parmi les pesticides, on retrouve majoritairement les métabolites du S-métolachlore et de l'atrazine. Ces molécules sont utilisées comme herbicides notamment sur les cultures de maïs.

L'atrazine est un pesticide interdit depuis plus de 20 ans et se retrouve principalement dans les milieux à forte inertie. Une forte stabilité de ses métabolites et sans doute un grand stock dans les sols pourraient expliquer cette forte rémanence dans l'environnement.

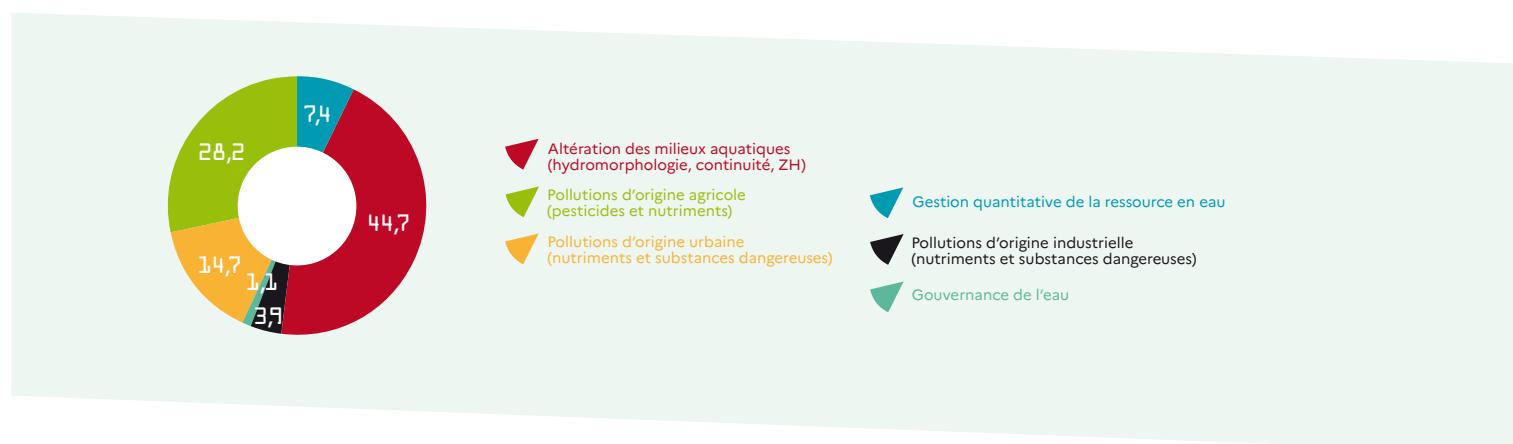
Concernant la qualité des eaux destinées à la consommation humaine 97 % de la population est alimentée par une eau de très bonne qualité microbiologique en 2021 et plus de 99 % par une eau dont la teneur moyenne en nitrates respecte la limite de qualité réglementaire. Cependant 41 UDI, soit 17 % de la population, sont desservies par une eau présentant des dépassements ponctuels ou récurrents en pesticides. On note également l'apparition régulière de nouveaux polluants (PFAS...).

# Quelles pressions en Bourgogne-Franche-Comté ?

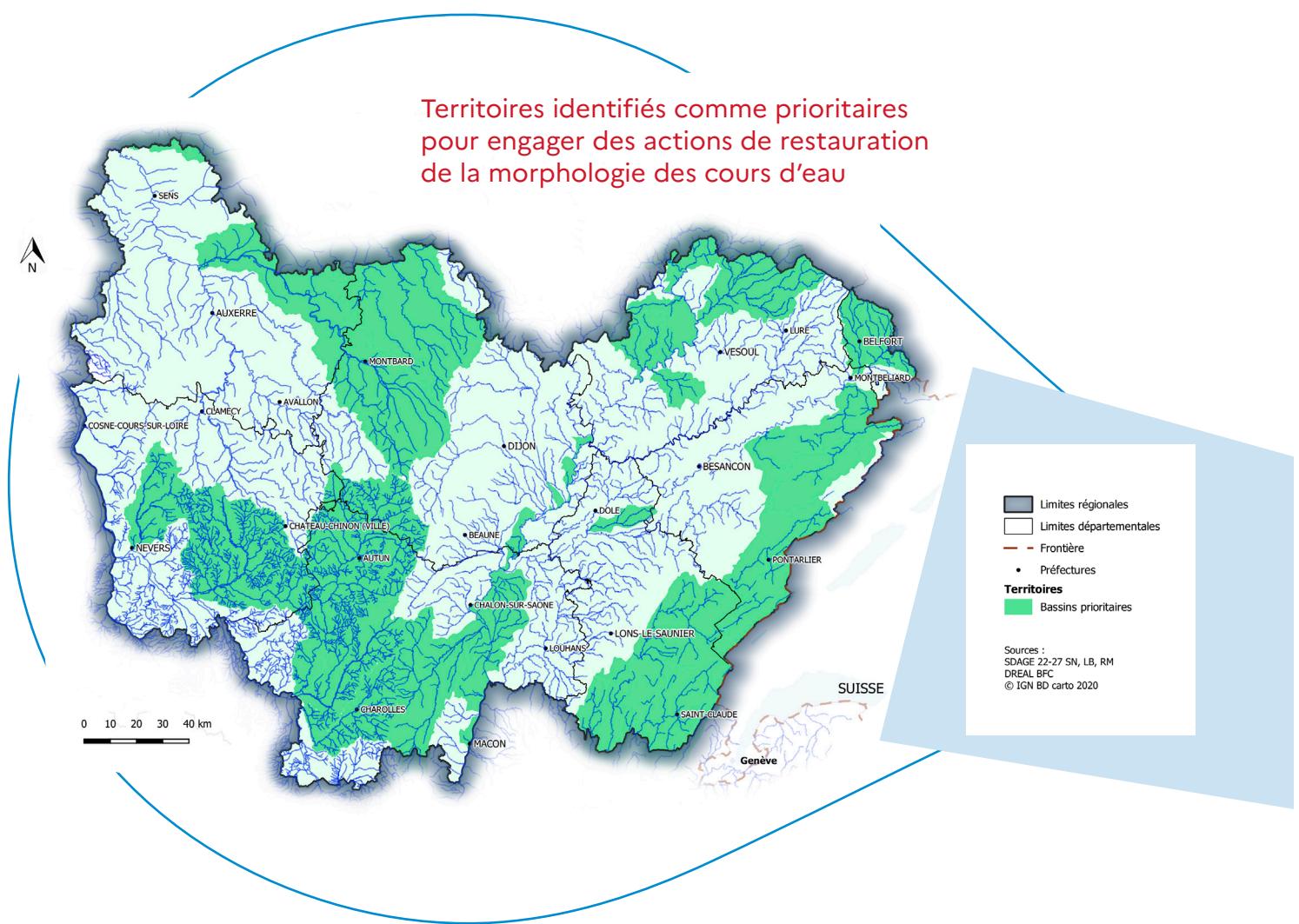


Dans les programmes de mesures, qui identifient les actions nécessaires à mettre en œuvre pour satisfaire aux objectifs environnementaux définis par les SDAGE, **la pression principale qui s'exerce en Bourgogne-Franche-Comté est celle de l'altération de la morphologie des**

**cours d'eau.** Elle représente près de 50 % des mesures identifiées. C'est ensuite les pollutions d'origine agricole qui font l'objet de près de 30 % des mesures, puis les pollutions d'origine urbaine pour 15 %.



## 1\_ARTIFICIALISATION DES COURS D'EAU ET DES SOLS



Une trentaine de bassins versants sont davantage concernés par l'altération de la morphologie des cours d'eau (Armançon, Bourbince, Haute-Vallée de l'Ain...). Sur ceux-ci, parmi toutes les mesures de réduction des pressions à mettre en œuvre, plus de la moitié concerne la restauration de la morphologie des cours d'eau et des zones humides.

Aménagé pour les usages de l'homme (navigation, production d'énergie, rectification du tracé pour permettre l'intensification de l'agriculture, piétinement par le bétail...) un cours d'eau perd ses fonctionnalités (recharge de nappes,

auto-épuration, prévention contre les crues, circulation des espèces aquatiques...).

L'artificialisation qui impacte le cycle de l'eau ne concerne pas seulement les cours d'eau, mais aussi les sols urbains. L'imperméabilisation des sols, si elle se fait sans respecter le cycle urbain de l'eau entraîne des problèmes de qualité et de quantité sur la ressource en eau. C'est moins d'infiltration et donc moins de recharge de nappe, de l'eau qui engorge les réseaux d'assainissement (facteur de non-conformité), déborde et entraîne une pollution, ou encore le risque inondation qui augmente.

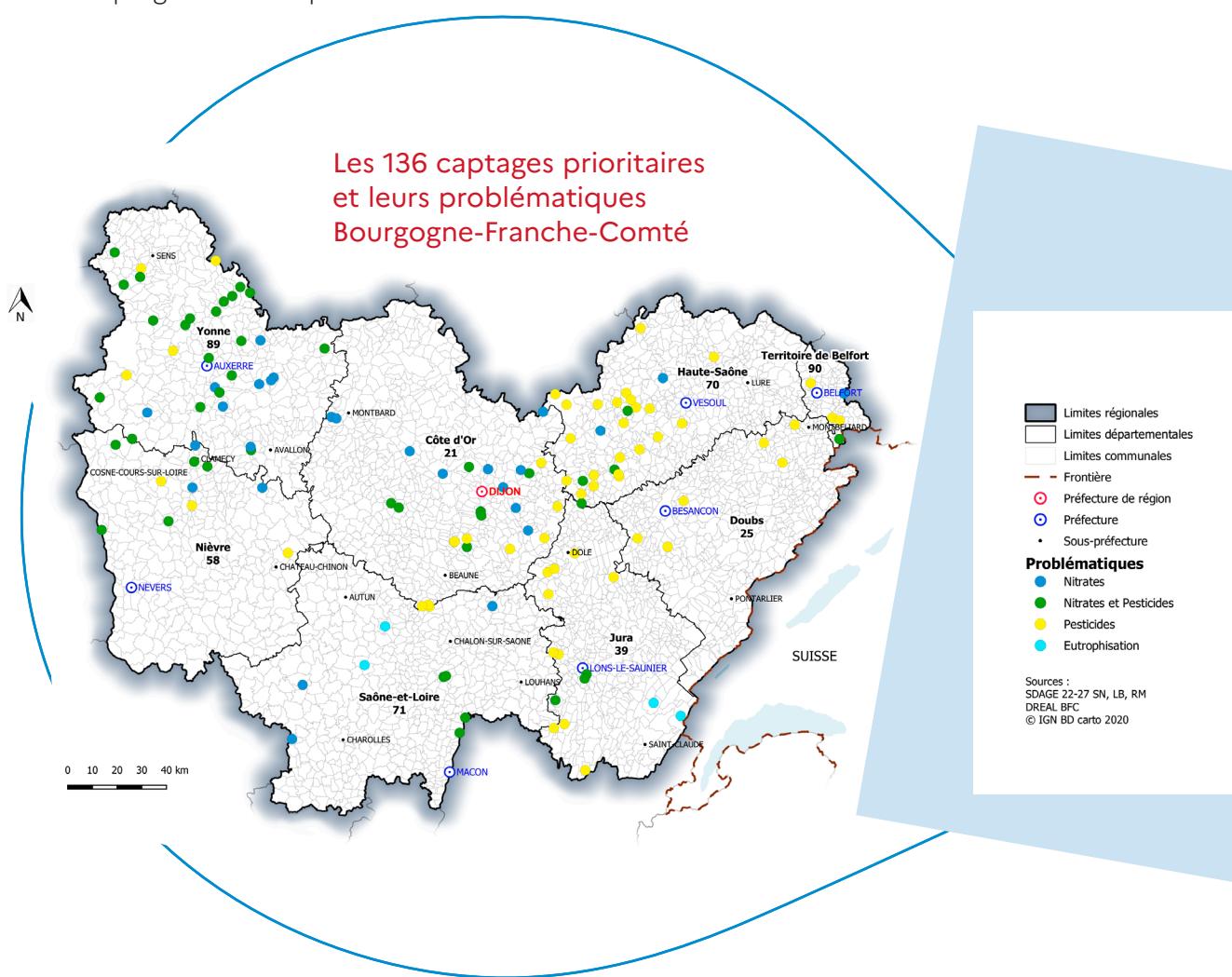
En Bourgogne-Franche-Comté, 11 523 ha ont été consommés entre 2011 et 2021 en grande partie pour l'habitat (66 %) alors que la population de la région montre une tendance à la baisse entre 2014 et 2020. Ainsi, une prise en compte renforcée de la sobriété foncière à l'horizon 2050 et une meilleure prise en compte de l'eau dans les politiques d'aménagement profiteraient à la préservation de la qualité de l'eau.



## 2\_POLLUTIONS DIFFUSES

La région Bourgogne-Franche-Comté est la 2<sup>de</sup> région de France la plus concernée par les captages prioritaires en termes de nombre avec 136 captages classés « prioritaires ».

Ces captages ont été classés en raison des pesticides (40 %), des nitrates (18 %) ou des deux (39 %).



Plus de 60 % des captages prioritaires se situent dans 3 départements : l'Yonne, la Côte d'Or et la Haute-Saône. On y retrouve principalement les pesticides qui déclassent les eaux souterraines (métabolites du S-métolachlore et de l'atrazine) avec en complément la bentazone, le chlortoluron et l'AMPA. Les captages les plus concernés par la pollution sont les zones de grandes cultures de l'Yonne, de la Côte-d'Or, du Jura, du Pays Graylois en Haute-Saône (pesticides et nitrates) et les zones viticoles (pesticides).

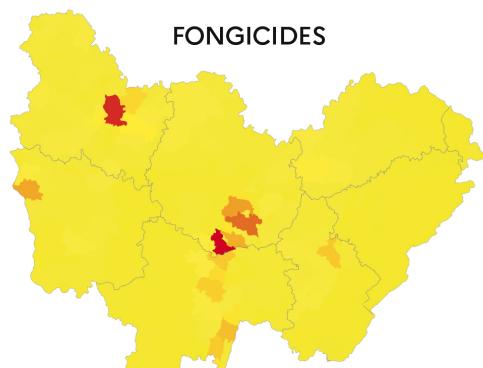
Les achats les plus importants de pesticides se font dans les secteurs sur lesquels les captages sont le plus contaminés, c'est-à-dire dans l'Yonne, la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire et la Haute-Saône.

Et après une baisse des achats en 2019 (stocks réalisés en 2018 en anticipation d'une réglementation), on observe une augmentation des achats pour atteindre les niveaux moyens de quantité de substances actives achetées ces 10 dernières années.

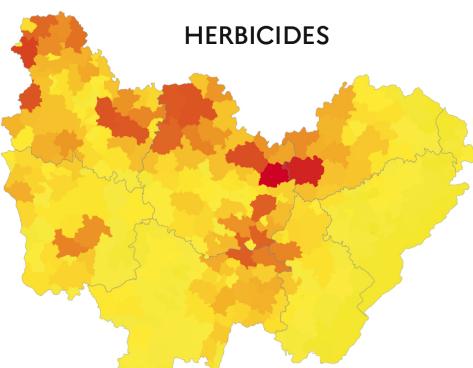
### Cartes régionales des quantités de substances actives fongicides et herbicides par code postal

*Les cartes correspondent à la localisation des achats et non d'utilisation*

FONGICIDES



HERBICIDES



Quantité (kg)

0 80000

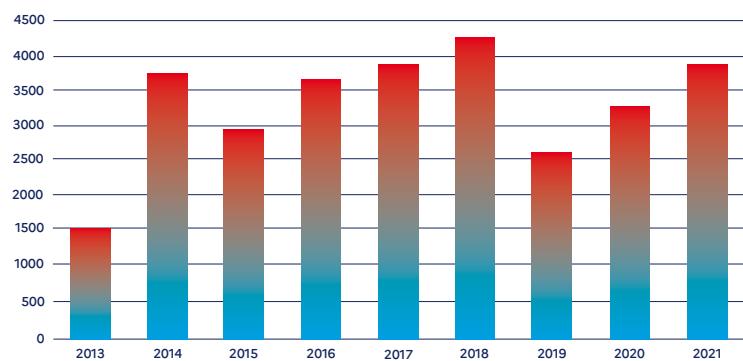
Quantité (kg)

0 20000

NB : Les échelles de classement des QSA sont différentes entre les deux cartes.

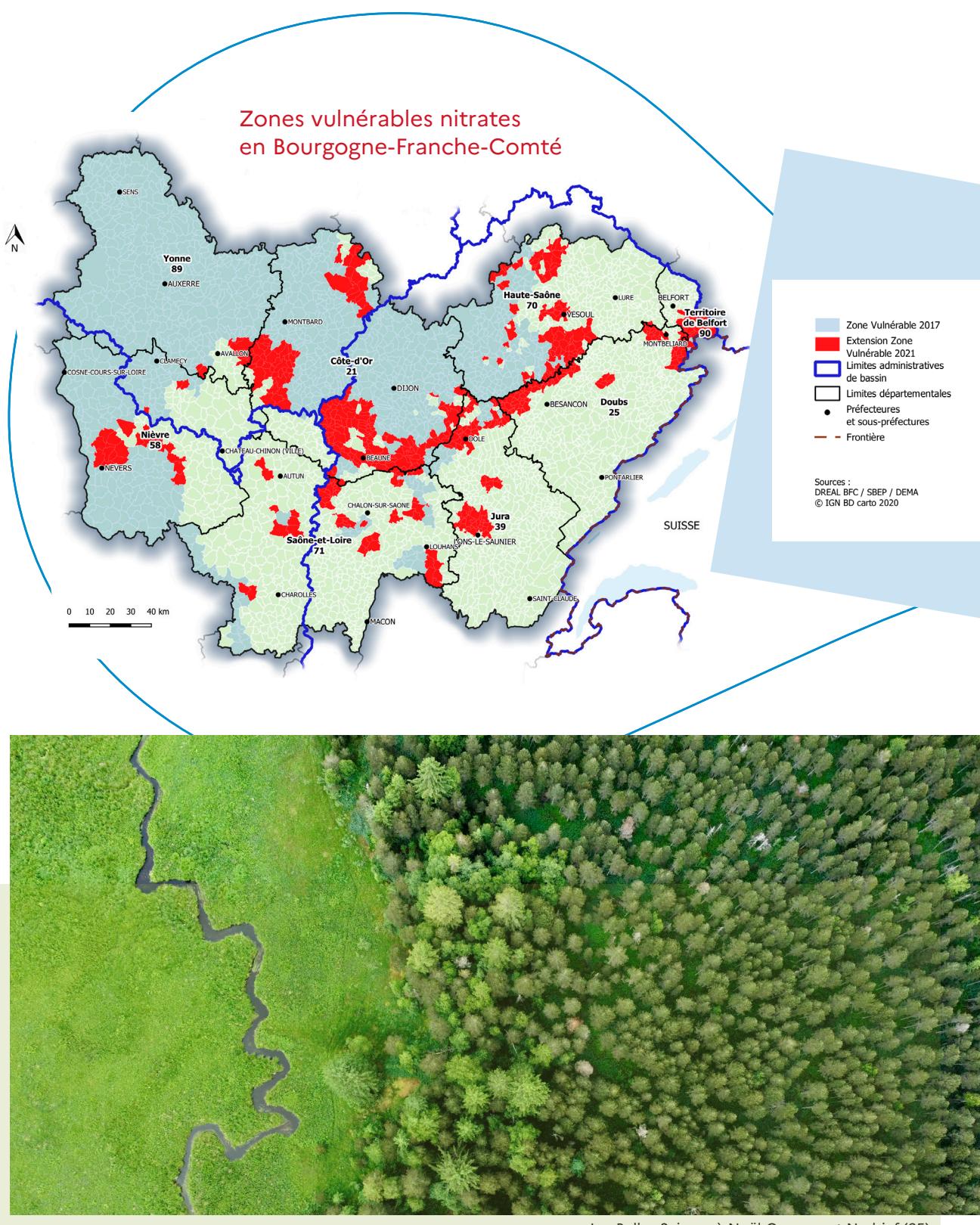
Sources : BNVD, OFB, données au code postal acheteur, extraites le 27/10/20. Traitements SDES, 2021

### Quantité de substances actives achetées en Bourgogne-Franche-Comté (en tonnes)



**Malgré ces constats, partagés collectivement depuis les assises de l'eau de 2019, on observe une tendance à la dégradation sur plusieurs paramètres.** Par exemple, près de 40 % des captages prioritaires ont une tendance à la hausse de leur

concentration en pesticides (contre seulement 20 % à la baisse) et le nombre de communes en zones vulnérables aux nitrates a augmenté de 30 % entre 2017 et 2021.



La région des 1 000 étangs (70)



## 3 POLLUTIONS PONCTUELLES

### SUBSTANCES DANGEREUSES (HORS PESTICIDES)

Les métaux sont les substances les plus rejetées par les ICPE et les STEU.

Pour les STEU, on note également que les HAP sont retrouvés dans 67 % des rejets et les alkylphénols dans 50 % des rejets.

Les principaux contributeurs appartiennent aux secteurs du travail des métaux, de la fonderie, de l'automobile, du traitement de surface et de la chimie.

Sur les substances émergentes comme les PFAS un état des lieux partagé de la contamination de la ressource en eau et des émetteurs potentiels de Bourgogne-Franche-Comté est nécessaire avant la mise en œuvre d'actions.

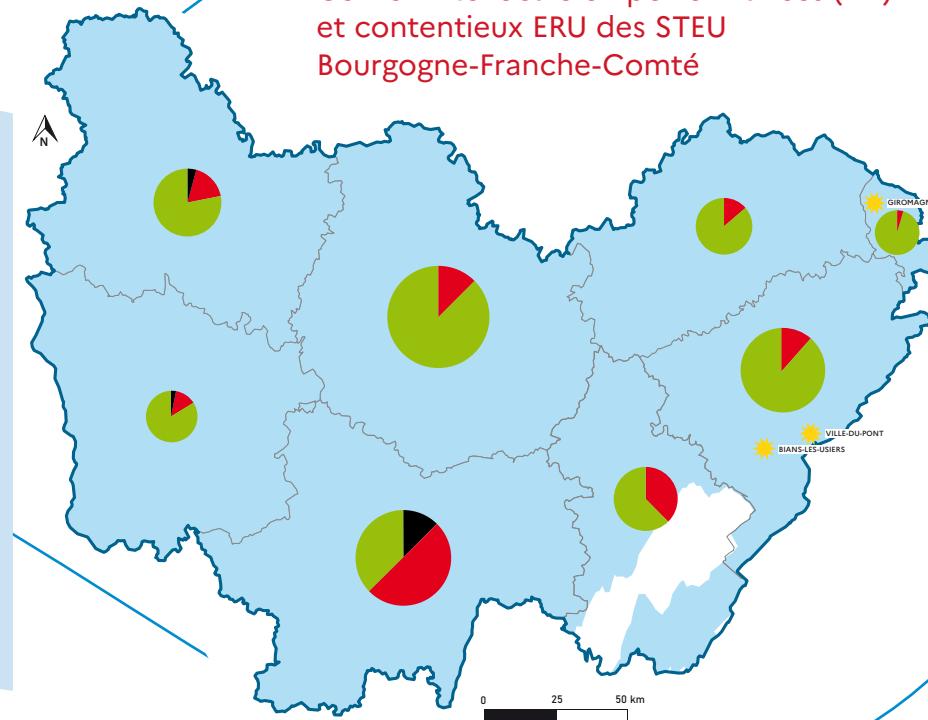
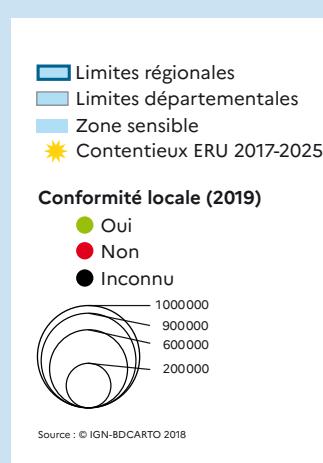
### POLLUTIONS ORGANIQUES

La pollution domestique et des industries agroalimentaires a beaucoup réduit dans les cours d'eau

ces dernières années avec la mise en œuvre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) et les actions de mises en conformité concernent maintenant essentiellement la Saône-et-Loire et le Jura.

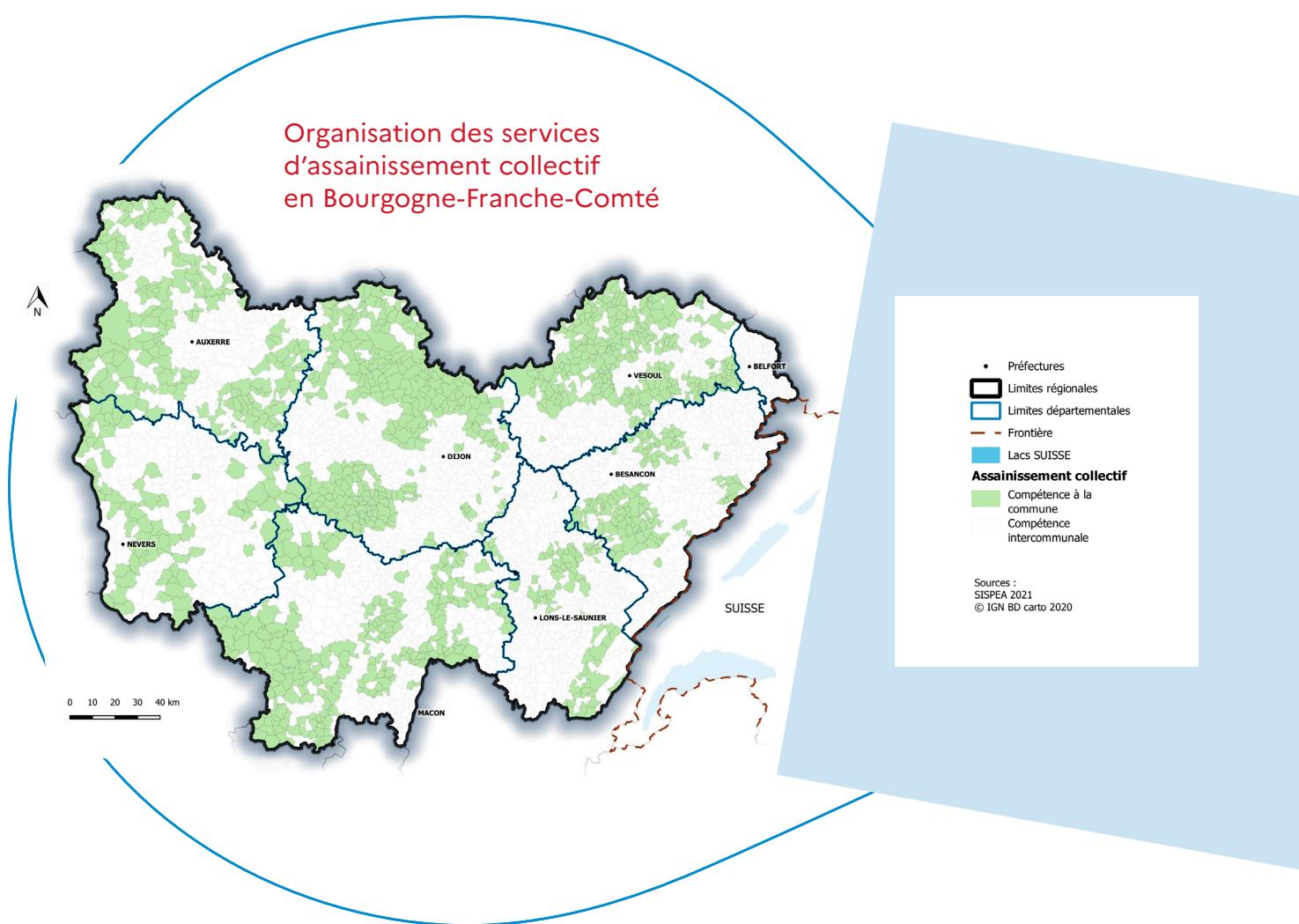
En Saône-et-Loire, plus de la moitié des STEU non-conformes ont moins de 2 000 équivalents habitants (EH), mais il reste aussi 7 STEU de plus de 10 000 EH dont une de plus de 100 000 EH à mettre en conformité. Pour le Jura, la majorité des STEU sont de moins de 2 000 EH.

Cela étant, il reste encore trois stations de traitement des eaux usées dans les listes du contentieux européen (Bians-les-Usiers et Maisons du bois Lievremont dans le Doubs qui depuis 2020 ont finalisé leurs travaux et Giromagny dans le Territoire de Belfort) et un nouveau contentieux n'est pas à exclure notamment par rapport à la pollution par temps de pluie.



La mise aux normes des systèmes d'assainissement, notamment des réseaux par temps de pluie, de même que la pérennisation de ces derniers, nécessitent des financements et une ingénierie qui ne peuvent se conduire qu'à l'échelle intercommunale. L'analyse de la compétence « assainissement » montre que le transfert à l'échelle

intercommunale n'est pas encore effectif en région Bourgogne-Franche-Comté, notamment en milieu très rural où la commune reste fortement majoritaire. Pourtant une amélioration des investissements s'observe généralement rapidement après transfert.



Concernant les ICPE, le secteur agroalimentaire et notamment les fromageries sont émettrices de phosphore (21 131 kg/an). Localement les flux de nutriments générés peuvent exercer une pression importante sur les milieux aquatiques, particulièrement en secteurs karstiques.



Le lac Saint-Point (25)



**DREAL  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

**CITÉ ADMINISTRATIVE VIOTTE**  
5 VOIE GISÈLE HALIMI | BP 31269 | 25005 BESANÇON CEDEX  
[bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr) | 03 39 59 62 00